COMMUNIQUÉ

CONDAMNATION D'UNE ANCIENNE SALARIEE DU DISTRICT DE LA GIRONDE
LA JUSTICE CONFIRME LES DETOURNEMENTS

Cenon, le 18 septembre 2025

Le District de la Gironde informe qu'une ancienne salariée de l'institution (ex-collaboratrice du pôle arbitrage) a été condamnée ce mercredi 17 septembre par le tribunal correctionnel à six mois de prison avec sursis et à une amende pour des faits d'escroquerie.

Cette personne a détourné, jusqu'en janvier 2024, des sommes indues liées aux indemnités et frais kilométriques versés aux arbitres, pour un préjudice total estimé à 8 567 €. Dès la découverte de ces agissements, le District de la Gironde a immédiatement déposé plainte et engagé une procédure de licenciement pour faute grave, assortie d'une mise à pied immédiate.

L'enquête a mis en évidence un système frauduleux consistant à modifier a posteriori les feuilles de match et à inscrire des noms d'arbitres ou de connaissances sur des rencontres qu'ils n'avaient pas arbitrées, afin de percevoir des défraiements indus. Ces pratiques, contraires aux valeurs de probité et de transparence défendues par le District, ont été fermement dénoncées et poursuivies par notre institution.

Le tribunal, présidé par Madame Sonia Silva, a confirmé la culpabilité de l'ancienne salariée. Elle avait tenté de minimiser les faits en invoquant des explications extérieures à l'affaire. Son avocat a rappelé qu'elle avait même utilisé les codes d'accès d'un collègue pour tenter d'effacer les traces de ses détournements.

Une faille dans le système a malheureusement permis la mise en place de ce détournement. Depuis la découverte de ces agissements, le District de la Gironde a corrigé cette vulnérabilité et renforcé ses contrôles internes afin que de tels faits ne puissent plus se reproduire.

Il est important de rappeler que depuis 2016, le District a considérablement renforcé ses procédures et ses systèmes de sécurisation pour les virements bancaires et le traitement des indemnisations, afin de garantir la transparence et l'intégrité de sa gestion financière. Ces mesures, mises en place bien avant les faits aujourd'hui jugés et encore renforcées depuis, témoignent de la volonté constante du District d'agir avec rigueur et de protéger l'institution comme ses clubs affiliés.

Le District de la Gironde et son président Alexandre GOUGNARD réaffirment leur détermination à défendre l'intégrité du football amateur et à protéger l'ensemble de leurs clubs, licenciés et partenaires.

Le District de la Gironde affirme avec la plus grande fermeté son soutien total à l'ensemble de ses collaborateurs actuellement en poste et, en particulier, à son directeur. Il convient de rappeler sans équivoque que ces derniers n'ont jamais été mis en cause, ni inquiétés par la justice, et qu'ils ont été totalement blanchis dans cette affaire.

Les agissements isolés d'une seule collaboratrice ne sauraient en aucun cas remettre en cause, ternir ou discréditer le travail sérieux, intègre et exemplaire réalisé chaque jour par l'ensemble des équipes du District. Leur professionnalisme, leur loyauté et leur engagement irréprochable constituent le socle même de l'action quotidienne du District pour défendre et faire progresser le football girondin.